### **ARABIA SICAV**

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Etats Financiers Trimestriels Au 31 mars 2017

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs d'« Arabia SICAV», tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2017, ci- joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas, sur la base de cet examen limité, d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2017, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 5 300 102, dinars incluant des sommes distribuables négatives arrêtées à cette date à <12 326>, dinars et tels que certifiés par votre dépositaire.

De même, devons nous attirer l'attention sur la Note N°5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale n°230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par «Arabia Sicav» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 4 833, dinars a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Et à ce titre, au cours du premier trimestre 2017, la contribution conjoncturelle exceptionnelle constatée a été pour un montant de 1 192, dinars

Compte tenu de l'information ci-dessus nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« Arabia Sicav » au 31 mars 2017.

Aussi, devons nous remarquer qu'au 31 mars 2017 les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 22.02% des actifs.

Tunis, le 10 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

# BILAN ARRETE AU 31/03/2017 (Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 180 101	4 323 577	4 341 107
<ul> <li>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</li> </ul>	4 149 846	4 283 231	4 298 935
b- Obligations et valeurs assimilées	30 255	40 346	42 173
<b>c-</b> Autres valeurs	-	-	-
ACC Discourse to man fining at discourse little	4 400 000	4 407 770	4 050 074
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 180 039	1 197 778	1 258 971
a- Placements monétaires	496 591	495 158	499 018
b- Disponibilités	683 448	702 620	759 953
b- Disponibilities	003 440	702 020	139 933
AC3- Créances d'exploitation	_	35 119	20 250
7.00 Ordanood a exploitation		00 110	20 200
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	5 360 140	5 556 474	5 620 329
PASSIF			
	0 - 10		
PA1- Opérateurs créditeurs	6 746	7 002	7 300
PA2- Autres créditeurs divers	53 291	43 180	137 180
TOTAL PASSIF	60 037	50 182	144 480
ACTIF NET	00 037	30 102	144 400
AVIII NET			
CP1- Capital	5 248 267	5 435 503	5 411 688
CP2- Sommes distribuables	51 835	70 789	64 161
Sommes distribuables des exercices			
a- antérieurs	64 161	82 708	29
<ul> <li>b- Sommes distribuables de l'exercice en cours</li> </ul>	-12 326	-11 919	64 131
ACTIF NET	5 300 102	5 506 292	5 475 849
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 360 140	5 556 474	5 620 329

# ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/03/2017 (Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 31/03/2017		Au 31/12/2016
	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010	Au 31/12/2010
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	514	670	117 986
FK 1- Reveilus de porteleuille-titles	314	070	117 300
a- Dividendes	0	0	115 489
<b>b-</b> Revenus des obligations et valeurs assimilées	514	670	2 498
c- Revenus des autres valeurs	0	0,0	2 490
C- Neverius des adires valeurs		١	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	9 264	9 264	39 645
The transfer des placements menotanes	0 204	0 204	00 040
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	9 778	9 934	157 631
TO THE PLOTTE THE PLOT ENGLISHED	1 3.70	3 334	107 001
CH 1- Charges de gestion des placements	17 007	17 873	70 286
on a good of good on doo placements	17 007	17 070	7 0 200
REVENU NET DES PLACEMENTS	-7 229	-7 939	87 345
NEVERSOR DESCRIPTION		. 555	0.0.0
PR 3- Autres produits	4 392	4 907	11 512
CH 2- Autres charges	9 489	8 923	34 423
The factor of the good	0 100	0 020	01 120
RESULTAT D EXPLOITATION	-12 326	-11 955	64 434
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	0	36	-303
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-12 326	-11 919	64 131
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	0	-36	303
( annulation )			
Variation des plus ( ou moins ) values	1 232	250 790	830 683
<ul> <li>potentielles sur titres</li> </ul>	1 232	250 / 90	030 003
Plus ( ou moins ) values réalisées sur	-161 015	-258 281	-823 709
<ul> <li>cession des titres</li> </ul>			
Frais de négociation de titres	-3 637	-4 070	-14 144
	1		
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-175 747	-23 516	57 264

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31/03/2017

	<u>Du</u> 01/01/2017 <u>Au</u> 31/03/2017	<u>Du</u> 01/01/2016 <u>Au</u> 31/03/2016	<u>Du</u> 01/01/2016 <u>Au</u> 31/12/2016
AN 1- VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Resultat d'Exploitation b- Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres c- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres d- Frais de négociation de titres	-12 326 1 232 -161 015 -3 637	-11 955 250 790 -258 281 -4 070	64 434 830 683 -823 709 -14 144
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			-82 678
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
a- Souscriptions			
<ul> <li>Capital</li> <li>Régularisation des sommes non distribuables</li> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> <li>Droits d'entrée</li> </ul>			40 965 -1 061 257 402
b- Rachats			
<ul> <li>Capital</li> <li>Régularisation des sommes non distribuables</li> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> <li>Droit de sortie</li> </ul>		-22 617 -16 -306	-93 124 1 979 -903
VARIATION DE L ACTIF NET	-175 747	-46 456	-76 898
AN 4- ACTIF NET			
<ul><li>a- en début de période</li><li>b- en fin de période</li></ul>	5 475 849 5 300 102	5 552 748 5 506 292	5 552 748 5 475 849
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS			
<ul><li>a- en début de période</li><li>b- en fin de période</li></ul>	93 977 93 977	94 881 94 489	94 881 93 977
VALEUR LIQUIDATIVE	56,398	58,274	58,268
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-3,21%	-0,43%	1,06%

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 MARS 2017**

### 1-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2-PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/03/2017

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### 2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- à la valeur du marché lorsqu'elles s font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 mars 2017 au cout amorti.

# 2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

# 2-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

# 3-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

# AC1-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 4 180 101 DT contre 4 323 577 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre deTitre	Coût d'acquisition	Val au 31/03/2017	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	706 196	4 589 913,781	4 149 845,847	77,42%	
Actions et droits rattachés :	<u>696 746</u>	<u>4 382 762,948</u>	<u>3 884 938,397</u>	<u>72,48%</u>	
ARTES ATTIJARI BANK BIAT CIMENT DE BIZERTE ECYCL MONOPRIX SANIMED MEUBLE INTERIEUR SOMOCER SOTEMAIL OTH SAH SFBT SOTUVER STAR TPR	20 000 6 250 2 500 142 999 8 000 30 500 107 570 48 077 87 800 67 095 38 500 27 845 9 310 30 000 300 50 000	164 378,416 163 604,035 216 430,837 924 223,399 75 875,140 451 020,095 490 619,200 250 000,400 152 416,074 161 625,243 258 087,529 288 527,782 178 438,970 184 703,760 41 399,700 171 983,118	168 000,000 176 150,000 232 500,000 413 982,105 277 512,000 268 400,000 512 033,200 255 336,947 113 613,200 80 514,000 337 106,000 359 172,655 182 559,790 127 950,000 40 138,500 142 750,000	3,13% 3,29% 4,34% 7,72% 5,18% 5,01% 9,55% 4,76% 2,12% 1,50% 6,29% 6,70% 3,41% 2,39% 0,75% 2,66%	0,05% 0,02% 0,01% 0,32% 0,10% 0,15% 0,87% 1,14% 0,22% 0,26% 0,07% 0,06% 0,01% 0,13% 0,01% 0,10%
UNIMED	20 000	209 429,250	197 220,000	3,68%	0,07%
FCP IRADETT 20 FCP IRADETT 50 FCP IRADETT 100 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	4 000 3 800 1 550	207 150,833 42 928,000 43 317,883 20 904,950 100 000,000	43 276,000 43 282,000 20 938,950 157 410,500	0,81% 0,81% 0,39% 2,94%	9,05% 7,91% 8,21% 0,25%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	500	30 000,000	30 254,860	0,56%	
ATL 2014/3	500	30 000,000	30 254,860	0,56%	0,13%
TOTAL		4 619 913,781	4 180 100,707	77,99%	

# AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2017 à 1 180 039 DT contre 1 197 778 DT au 31-03-2016, et se détaille ainsi:

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Certificats de dépôts ATB 5,36% 90j	496 591		
Certificats de dépôts ATB 4,93% 30j			499 018
Certificats de dépôts ATB 5,32% 90j		495 158	
Disponibilités	683 448	702 620	759 953
TOTAL	1 180 039	1 197 778	1 258 971

# AC3-Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Vente Actions	-	35 119	20 250
Créance CDS Billets de trésorerie	243 333	271 667	255 000
Provision /créance CDS	-243 333	-271 667	-255 000
TOTAL	-	35 119	20 250

# PA1-Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
rémunération à payer au gestionnaire	5 292	5 534	1 400
rémunération à payer au dépositaire	1 455	1 468	5 900
TOTAL	6 746	7 002	7 300

# PA2-Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 53 291 DT au 31-03-2017 contre 43 180 DT au 31-03-2016 et se détaille ainsi :

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Achat Actions	11 500	-	92 789
Frais transactions	3 895	3 977	258
redevance CMF	448	469	458
Honoraires Commissaires aux comptes	3 510	3 743	14 468
Frais publications	795	699	500
Jetons de présence	15 579	16 010	12 500
Retenue à la source	1 619	2 432	472
TCL	66	158	42
Contribution conjoncturelle	1 192	-	ı
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	130	1 136	1 136
TOTAL	53 291	43 180	137 180

# CP1-le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 1 er trimestre de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016	
Montant	5 411 688
Nombre de titres	93 977
Nombre d'actionnaires	25

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-161 015
Variation des plus ou moins Values potentielles sur	
titres	1 232
Frais de négociation de titre	-3 637

Capital au 31/03/2017			
Montant	5 248 267		
Nombre de titres	93 977		
Nombre d'actionnaires	25		

CP	2- Sommes distribuables	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
	Sommes distribuables de l'exercice en cours	-12326	- 11919	64 131
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	64 161	82 708	29
	Sommes distribuables	51 835	70 789	64 161

# PR1-Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2017 au 31-03-2017, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 514 DT contre 670 DT du 01-01-2016 au 31-03-2016;

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Revenus des Actions	0	0	115 489
Revenus des obligations	514	670	2 498
TOTAL	514	670	117 986

# PR2-Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 9 264 DT du 01-01-2017 au 31-03-2017 et se détaillent comme suit:

	Du 01/01/2017	DU 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Revenu des Certificats de dépôts	5 121	2 052	18 058
Intérêts sur comptes de dépôts	4 143	7 212	21 587
TOTAL	9 264	9 264	39 645

## **PR3-AUTRES PRODUITS**

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2017 à 243 333 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 1 er trimestre de l'exercice 2017, ARABIA SICAV a perçu 4 392 DT d'intérêts.

CU1 Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2017	DU 01/01/2016	Du 01/01/2016		
CH1-Charges de gestion des Placements	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016		
Rémunération	n du gestionnaire	)			
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion					
administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de					
1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.					
La rémunération de l' AFC	15 552	16 405	64 386		
Rémunération du dépositaire					
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une					
rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26					
décembre 2014					
La rémunération de l'ATB	1 455	1 468	5 900		
TOTAL	17 007	17 873	70 286		

# **CH2-AUTRES CHARGES**

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2017	DU 01/01/2016	Du 01/01/2016
Désignation	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Redevance CMF	1 318	1 390	5 456
Commissaire aux comptes	3 510	3 549	14 274
Publicité et publication	295	299	1 400
Services bancaires	7	2	31
Timbre fiscal	2	3	12
Jetons de présence	3 079	3 510	12 500
TCL	87	170	745
Autres Impôts	•	ı	5
Contribution conjoncturelle	1 192	ı	-
TOTAL	9 489	8 923	34 423

AUTRES INFORMATIONS		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Données par actions		31/03/2017	31/03/2010	31/12/2010
Revenus des placements		0,104	0,105	1,677
Charges de gestion des placements		0,181	0,189	0,748
Revenu net des placements		-0,077	-0,084	0,929
Autres charges		0,101	0,094	0,366
Autres produits		0,047	0,052	0,122
Résultat d'exploitation	_	-0,131	-0,126	0,686
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000	-0,003
Sommes distribuables de la période	_	-0,131	-0,126	0,682
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)		0,000	0,000	0,003
Frais de négociation de titres		-0,039	-0,043	-0,151
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres		0,013	2,654	8,839
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres		-1,713	-2,733	-8,765
Résultat net de la période		-1,870	-0,249	0,609

Nombre d' Actions	93 977	94 489	93 977
Valeur liquidative	56,398	58,274	58,268

### 5-Faits Marquants

### Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017 a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'en suit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, ARABIA SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE s'élevant à 4 833 DT , a été rattachée par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au trésor public à la fin de cet l'exercice.

A ce titre, au cours du premier trimestre 2017, la contribution conjoncturelle exceptionnelle constatée a été de 1 192 D.